

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le 28 novembre 2011 à 18 h 30.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9651-11-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

NO. 9652-11-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉDÉCENT

QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal suivant, une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 25 novembre 2011.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée extraordinaire du lundi 21 novembre 2011;

Il est par les présentes proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9653-11-11

DEMANDE DE PIIA D'ENSEIGNE – 106 BOULEVARD NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée pour l'installation d'une enseigne sur mur du restaurant situé au 106 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2011-11-254, recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'enseigne au 106 boulevard Notre-Dame.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Réal Asselin et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le projet d'enseigne proposé.

NO. 9654-11-11

CERTIFICAT D'AUTORISATION ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER ET DE LA RUE « F »

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder à la préparation des plans et devis pour la construction de nouvelles rues, connues sous le nom de « prolongement de la rue Antoine-Grenier » et rue « F »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont confirme le mandat de monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur à l'emploi de la Ville de Clermont à préparer les plans et devis pour les travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Antoine-Grenier et de la rue « F »;

Dans le cadre de son mandat, monsieur Desmarteaux est autorisé à communiquer au nom de la Ville de Clermont avec les divers intervenants concernés par le projet ainsi qu'à formuler toute demande requise pour la réalisation de ces travaux, incluant la demande de certificat d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

Également, que la Ville de Clermont s'engage à remettre au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, une fois que les travaux d'infrastructures des rues seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

NO. 9655-11-11

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – TRAVAUX DE CONSOLIDATION CHEMIN DES LACS

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9618-10-11 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection des infrastructures municipales pour le projet « Travaux de consolidation – Chemin des Lacs »;

ATTENDU l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 1 présentée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 1 à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 267 529,15 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à Monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est, 172 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

**NO. 9656-11-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 18 h 36.

**Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**